



## Réunion du conseil Syndical

Par **Ewvoia**, le **14/07/2011** à **18:17**

Bonjour,

Le Conseil Syndical, composé de 5 membres et de son Président, a-t-il le droit de ne convoquer que 3 de ses membres pour délibérer sur des sujets qui sont ensuite présentés au Syndic ?

Dans le compte-rendu, il est juste indiqué : sans participation de Mme XX et Mme XX. Evidemment ces personnes n'ont pas été averties de l'organisation de cette assemblée.

Je pense aussi que ces 2 personnes n'étant pas d'accord avec les agissements des 3 autres et du Président, ceux-ci aimeraient les faire partir du Conseil Syndical afin de ne pas avoir de contre pouvoir.

Merci beaucoup

Par **springfield**, le **08/11/2015** à **22:02**

Non, tous les membres doivent être convoqués sans exception. Après libre à chacun de ne pas venir.